

Déclaration de Victoria 1999

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE CONJOINTE

Priorités communes en éducation à l'aube du XXI^e siècle

Orientations futures du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Septembre 1999

Leadership en éducation

Nous, ministres de l'Éducation des provinces et territoires, entendons unanimement réaffirmer notre responsabilité du leadership pancanadien en éducation par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Parce que les provinces et les territoires détiennent la compétence en éducation, il est opportun de collaborer à des dossiers d'intérêt commun. Nous croyons que notre volonté commune de travailler en concertation créera une synergie dont chaque province et territoire ne pourra que bénéficier.

Pourquoi devons-nous collaborer?

En tant que ministres de l'Éducation, nous sommes déterminés à offrir à nos citoyennes et citoyens une éducation de la plus grande qualité et ce, à tous les stades de leur vie. Nous accordons une grande valeur à l'élaboration de politiques éducationnelles, à leur adaptation aux besoins des régions et des collectivités, ainsi qu'à l'administration de programmes à l'échelon local, près des personnes desservies par les systèmes d'éducation.

Il n'en reste pas moins que les résidentes et résidents des provinces et territoires reconnaissent que, lorsqu'ils font face aux mêmes défis, il est souvent dans leur intérêt d'adopter une démarche collective pour trouver des solutions. Nous sommes toutes et tous conscients des défis que pose la transformation rapide de notre monde : chômage chez les jeunes, création d'une économie du savoir, globalisation de l'économie et essor des technologies qui ont un impact sur notre quotidien autant que sur le marché du travail, pour n'en nommer que quelques-uns. Toutes les provinces et les territoires doivent relever des défis semblables et souhaitent collaborer entre eux.

Les provinces et les territoires collaboreront, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], dans les domaines de priorité commune. L'échange de points de vue sur des questions particulières améliorera notre capacité de trouver des solutions créatives et de renforcer la valeur des activités menées dans nos provinces et territoires respectifs.

Nos valeurs et convictions

Nous croyons que l'éducation est un processus d'apprentissage permanent et que nous devons maintenir nos efforts en vue de créer une société d'apprentissage où l'on chérit l'acquisition, le renouvellement et l'application des connaissances. Nous croyons par ailleurs que notre avenir dépend d'une société dont les membres sont instruits et cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socio-économique. Au-delà de nos frontières, nos activités devraient refléter ces valeurs et nos priorités, tout en contribuant à renforcer notre rôle dans le monde. De plus, nous tenons à offrir à tous les citoyens et citoyennes la même possibilité de poursuivre des études et d'acquérir la formation qu'ils désirent. Des priorités en vue d'actions conjointes

Notre plan d'action précis évoluera sans doute au fil du temps, mais notre collaboration par l'entremise du CMEC au cours des cinq prochaines années sera guidée par les priorités suivantes :

- Priorité accordée aux résultats de l'éducation
- Échange de renseignements sur les pratiques exemplaires
- Collaboration dans le domaine des programmes d'études
- Promotion de la recherche en matière de politiques
- Renforcement des activités postsecondaires et amélioration de l'accès
- Appui d'activités internationales
- Promotion de la mobilité
- Renforcement du rôle du CMEC en tant que forum pour établir des collaborations fructueuses et efficaces avec le gouvernement fédéral

Nos activités entraîneront une collaboration pancanadienne avec nos partenaires — étudiantes et étudiants, parents, éducatrices et éducateurs, commissaires, organismes, fédérations et établissements d'enseignement, secteur privé, syndicats, Forum des ministres du Marché du travail, les gouvernements autochtones et, le cas échéant, certains organismes et ministères fédéraux. Toutes les activités conjointes seront menées en respectant pleinement la compétence des divers partenaires. Dans la majorité des cas, ces activités seront menées par tous les membres du CMEC, mais dans certains cas, des programmes ou projets seront menés par un groupe de membres qui ne comprendront pas nécessairement toutes les provinces et les territoires. Nos actions continueront de s'articuler autour des cinq pôles suivants : imputabilité, qualité de l'éducation, accessibilité, mobilité et réponse aux besoins des apprenantes et apprenants.